



RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 60042

Numéro SIREN : 354 034 803

Nom ou dénomination : SDRA EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2017 sous le numéro de dépôt 1580

SDRA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 102 000 euros
Siège social : 15 Rue Saint Bertin, 62500 ST OMER
354 034 803 RCS BOULOGNE SUR MER

Greffier du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer

Député :

2017 A1580

19 AVR. 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2017**

RCS Boulogne s/M

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars, à 17 heures 45,

N° Ret.

Les associés de la société SDRA EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la SCP MERVEILLE GERONNEZ LOBRY-COCKENPOT, 36 rue Allent 62500 SAINT OMER, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Clotaire SPANNEUT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Daniel PARENTY, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1795 actions sur les 2550 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la majorité absolue des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2016 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation du décès de Monsieur Willy SOONEKINDT,

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. .

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

« OMIS JUSQU'A »

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Willy SOONEKINDT, Directeur Général de notre société, intervenu le 08 novembre 2016 et décide de constater l'expiration de son mandat de directeur général.

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement, la Société conservant un Président pris en la personne de Monsieur Clotaire SPANNEUT et un directeur général pris en la personne de la société H2D AUDIT CONSEIL.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

« OMIS JUSQU'A »

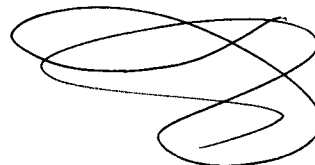
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, located at the bottom right of the page.